

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la collectivité :

Commune de Saint-Jouin-Bruneval, 76280, 2 Place Stéphane Hessel, Saint-Jouin-Bruneval.

Mode de passation :

Convention d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant de nouvelles obligations de procéder à des mesures de publicité et de sélection préalable à la délivrance des titres d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Objet de l'avis d'appel à la concurrence :

La Commune de Saint-Jouin-Bruneval autorise l'occupation d'un emplacement situé au centre bourg afin d'y exercer des activités commerciales directement destinées à la restauration légère et à la consommation de boissons.

Les Critères de jugement des offres :

- 1- Compétence professionnelle du candidat dans le domaine d'activité concerné : **50%**.
- 2- Moyens matériels et humains affectés à l'exercice de l'activité -Organisation de l'exploitation de l'activité (notamment en termes de jours et horaires d'ouverture du commerce) : **30%**.
- 3- Originalités du projet et attractivité pour la commune de Saint-Jouin-Bruneval : **20 %**

Pièces du dossier de consultation :

- Un avis d'appel public à la concurrence,
- Un règlement de consultation et son annexe (attestation sur l'honneur),
- Un formulaire de candidature et son annexe.
- Un projet de convention valant de cahier des charges.

Modalité de retrait des dossiers :

Le règlement de consultation et le cahier des charges seront délivrés sur demande écrite :

- Par courriel à l'adresse suivante : mairie@st-jouin-bruneval.fr
- Par courrier à l'adresse indiquée au premier paragraphe.
- A partir du site Internet de la commune : <https://www.st-jouin-bruneval.fr/>

Modalité de remise des offres :

Toutes les pièces du dossier de candidature seront rédigées en langue française ou traduites et les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

Les offres devront être transmises par pli postal en recommandé avec accusé de réception dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante :

**« Candidature pour l'occupation temporaire du domaine public –
NE PAS OUVRIR ».**

Négociations :

La commune se réserve la possibilité de négocier avec les candidats qui auront présenté une offre complète.

La phase de négociation est destinée à la clarification des offres et à permettre aux candidats de les améliorer.

Date limite de réception des dossiers : 11 avril 2025 à 16h00

Date d'envoi de l'appel à candidature à la publication : 11 mars 2025

Le Maire

François AUBER

